



Règlement du Trophée Senior

UGolf de Sénart
Route de Villepecle
91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRAY
Tél. : 01 64 75 40 60

www.jouer.golf/senart / contact@gardengolf-senart.fr

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

TERRAIN

L'épreuve se déroulera sur le parcours du UGOLF de Sénart le Mercredi 20 et Jeudi 21 Avril 2022.

FORME DE JEU

Stroke-play brut 36 trous sur 2 tours, 18 trous par jour.

ÉPREUVE OUVERTE À

- Aux licenciés de la Fédération Française de Golf et s'étant acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ valide à date de clôture des inscriptions ou aux licenciés d'une Fédération étrangère reconnue
- ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve
- étant à jour de ses droits d'engagement à tous les Grand Prix / Trophée Seniors antérieurs
- remplissant tous les critères sportifs d'inscription
- répondant aux exigences des Règles du Statut d'Amateur
- être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

La licence et le certificat médical/le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant la date de clôture des inscriptions, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

SÉRIES ET CATÉGORIES SPORTIVES

Une série seniors Messieurs. Index limité à 18,4

Une série seniors Dames. Index limité à 21,4

INSCRIPTION

La date limite d'inscription est fixée au **Mardi 5 Avril 2022 à 18h00** auprès du club.

La liste des joueurs retenus sera publiée **le Lundi 11 Avril 2022** sur internet.



Droits d'engagement : (journée d'entraînement incluse)

- 80€ pour les joueurs extérieurs
- 60€ pour les abonnés UGOLF non Membre AS Sénart
- 40€ pour les abonnés UGOLF Membre AS Sénart

Champ des joueurs :

Le nombre maximum de joueurs sera de 120 joueurs incluant 27 dames minimum (hors wild cards) et 12 Wild Cards maximum.

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Il faut toutefois réserver 5 places dans le champ des Dames et 15 places chez les Messieurs. Ces places seront attribuées par ordre des index à la date de clôture des inscriptions.

Ensuite les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué ci-dessus.

Si à la date de clôture des inscriptions, le champ des joueurs est incomplet, le Club pourra le compléter en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs

Forfait :

- Le joueur pourra annuler sa participation jusqu'au Mercredi 13 Avril 2022 à 18h00. Dans cette hypothèse, les frais d'inscription lui seront remboursés.
- En cas d'annulation de participation au-delà de ce délai, les frais d'inscription restent dus, sauf motif justifié par des circonstances exceptionnelles (accident, maladie avec ordonnance, décès d'un proche ...) soumis à l'approbation du Comité de l'Epreuve.
- Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses frais d'inscription sera refusé jusqu'au complet règlement des sommes dues.
- Le club sera tenu par les règlements fédéraux d'informer la Ligue de ces différents cas. Le joueur se verra refuser l'inscription à tout autre Trophée Seniors organisé au sein de la Ligue Ile de France.

HEURES DE DÉPARTS

- 1er jour : Prendre la liste d'entrée, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 moins bons joueurs). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.

- Les départs du 2e tour seront établis dans l'ordre inverse des résultats du premier tour, Dames et Messieurs séparément.

- Les heures de départs seront disponibles sur le site internet du Golf et de la Fédération Française de Golf : le Samedi 16 Avril 2022 à partir 14h00.

L'intervalle des départs est de 10 minutes.

Premier tour : premier départ à 8 heures 30 dans l'ordre croissant des index.

Deuxième tour : premier départ à 8 heures 30 dans l'ordre inverse des résultats.

Les départs seront disponibles sur le site du golf ainsi que sur le site internet de la FFGolf.

MARQUES DE DÉPARTS

Messieurs : Repère 3 Marques Jaunes – Par 71, SSS 67.7

Dames : Repère 5 Marques Rouges – Par 71, SSS 66.3

DÉPARTAGE DES EX ÆQUO

En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou, sur les trous 10, 11, 12, 9. En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Pour les autres places, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou. (classement RMS)

PRIX

Les 3 premiers Seniors messieurs en brut seront récompensés.

Les 2 premières Seniors dames en brut seront récompensées.

REMISE DES PRIX

Jeudi 21 Avril 2022 au Club House, suivie d'un cocktail.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE - ARBITRES

ROSELLO Damien (Directeur du Golf) – Gilles ALAPETITE (Président de l'association Sportive du Club)

– Les deux arbitres de l'épreuve

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement au cours du Trophée Seniors pour faire face à tout événement particulier (intempéries, ...).